Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501091-20251124-2025_67-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 24/11/2025

Date de la convocation
14/11/2025

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 22

L'an 2025, le 24 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint, pour le Maire empêché.

Présents : M. DAVENEL Stéphane, Adjoint, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROBIN Catherine, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : KERROTRET Gwennola à Mme SAVATTE Stéphanie, MORICE Marie-Christine à Mme RICOU Élodie
Absent(s) : Mme GAILLARD Pauline

Secrétaire de séance : M. BIGNON Alain

2025-67	**Aire d'Accueil des Gens du Voyage : Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine**

La révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage tous les 6 ans est une obligation réglementaire.

La révision lancée concerne le projet de schéma 2026-2032. Les communes concernées par ce schéma, ce qui est le cas d'Etrelles, sont invitées à émettre un avis pour le 9 janvier 2026.

La conseillère municipale déléguée présente le projet de Schéma au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un **avis favorable** sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-2032 **avec la réserve suivante** :
  La gestion de l'aire d'accueil doit être assurée par l'intercommunalité.

Le Secrétaire de séance,
M. BIGNON Alain

Le Premier Adjoint, pour le Maire empêché,
DAVENEL Stéphane